Image not found or type unknown

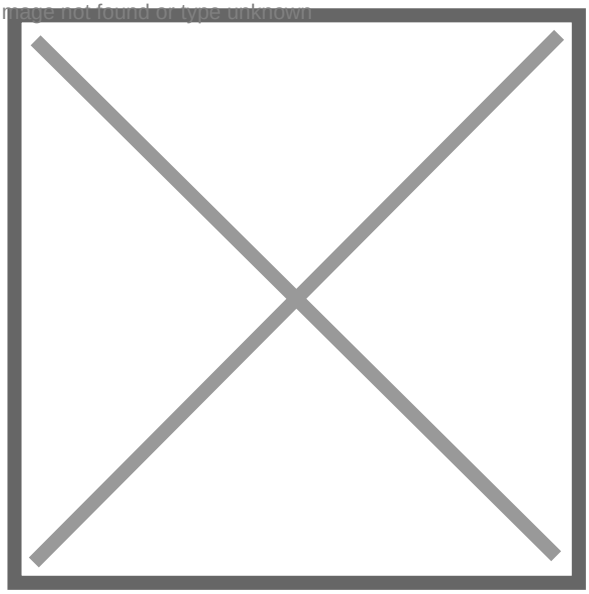

Non remboursement d' un véhicule suite tentative suicide

Par **adette**, le **31/07/2016** à **22:57**

.....mon ami a fait une tentative suicide avec son véhicule suite départ de sa femme,
Véhicule inutilisable, l assurance a résilie tout contrat et ne veut pas indemniser ce véhicule car destruction volontaire,
Mais mon ami a du être soigne et hospitalise suite a cela et force de prendre anti depresseur,

Donc malade au moment de la tentative, assureur ne tient pas compte de cela pourquoi ?

Bonjour,
La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".
Merci pour votre attention...

Par **Visiteur**, le **31/07/2016** à **23:49**

Bonsoir,
Vous avez déja posé cette question...

Bonjour,
Suite divorce et partage des biens mon ex me réclame la moitié du montant d' un véhicule que j ai démoli lors d' une tentative de suicide suite a son départ . Nous étions encore maries, l assurance ne m a rien rembourse car suicide, mon ex peut elle réclame ce montant ?

pragma
Bonjour,
Et bien non, si vous étiez en communauté, car ce véhicule n'était pas comptabilisable au moment de l'état patrimonial lié au divorce, en vue de partage.
Ce qui n'empêche pas une entente sur le sujet.

Par **adette**, le **01/08/2016** à **00:03**

...non, la question n est pas la meme l assureur ne rembourse pas ,
Ou commence la maladie qui donnerait dans ce cas lieu a remboursement puisque mon ami a du se soigner pour dépression

Merci

Par **chaber**, le **01/08/2016** à **06:23**

[citation] l assurance a résilie tout contrat et ne veut pas indemniser ce véhicule car destruction volontaire, [/citation]relisez les conditions générales de votre contrat: la destruction volontaire fait partie des exclusions

Par **Lag0**, le **01/08/2016** à **07:00**

Bonjour,
Il est normal que l'assurance ne couvre pas une destruction volontaire ! Sinon, lorsque vous voulez changer de voiture, il vous suffirait de la casser vous même pour être remboursé...

Par **adette**, le **01/08/2016** à **07:27**

Bonjour et merci ce forum est super,

Certes destruction volontaire mais s il y a maladie dans ce cas dépression sévère puisqu hospitalisation peut on considérer que la destruction est volontaire ? Si l état du cerveau est tel qu il ne sait plus ce qu il fait ces gens sont des malades donc normalement irresponsables ?

Par **amajuris**, le **01/08/2016** à **09:47**

bonjour,
cela reviendrait à dire qu'un suicide n'est jamais volontaire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

il faudra prouver que votre ami n'était pas responsable de ses actes le jour de l'accident.
salutations

Par **Lag0**, le **01/08/2016** à **09:48**

[citation]il faudra prouver que votre ami n'était pas responsable de ses actes le jour de l'accident. [/citation]
Et encore ! Même une telle démonstration ne changera pas nécessairement le point de vue de l'assureur...

Par **adette**, le **01/08/2016** à **10:27**

Merci.....

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés